

Date : 21 AVR 2011

Objet : importation de produits de la pêche en provenance de Namibie.

Les autorités compétentes de Namibie, « Ministry of Trade and Industry », ont informé les services de la Commission de la mise en place de nouveaux certificats sanitaires accompagnant les lots de produits de la pêche destinés au territoire de l'Union européenne.

les critères de sécurisation documentaire appliqués par les autorités namibiennes :

- papier filigrane de dimension A4 ;
- encre soluble en arrière-plan ;
- hologramme sécurisé de 2 cm de côté, en haut à gauche de la feuille ;
- 8 fleurs (Welvitschia mirabilis) et plusieurs logos « NSI » reproduits en arrière-plan ;
- numéro d'identification unique apparaissant 2 fois en encre indélébile rouge.

Ce nouveau dispositif sera mis en place à compter du 1er juin 2011.

